

UN COUP DE POUCE POUR VOUS LOGER ?



JE SUIS SALARIÉ DE MOINS DE 30 ANS, À QUELLES AIDES AI-JE DROIT ?



UN GARANT POUR MON LOGEMENT

Action Logement **facilite mon entrée dans les lieux en se portant garant auprès de mon propriétaire avec Visale, une garantie 100 % gratuite.**

➔ Je fais le test et ma demande sur [visale.fr](https://www.visale.fr)



UNE AIDE POUR FINANCER MA CAUTION

Action Logement **finance gratuitement mon dépôt de garantie** au moment de mon entrée dans un nouveau logement grâce à l'**AVANCE LOCA-PASS®**.

➔ Je fais le test et ma demande sur [locapass.actionlogement.fr](https://www.locapass.actionlogement.fr)



UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE LOGEMENTS

Action Logement propose des **locations adaptées à ma situation** : résidences temporaires, colocation, etc.

➔ Je me connecte sur [actionlogement.fr](https://www.actionlogement.fr)
> rubrique 'Louer'



UNE AIDE POUR PAYER MON LOYER

Si je suis **alternant**, Action Logement **prend en charge gratuitement une partie de mon loyer, jusqu'à 100 € par mois**, pour me rapprocher de mon école ou de mon entreprise : **l'AIDE MOBILI-JEUNE®**.

➔ Je fais le test et ma demande sur [mobilijeune.actionlogement.fr](https://www.mobilijeune.actionlogement.fr)



DES AIDES POUR MA MOBILITÉ

Action Logement **simplifie ma mobilité** entre 2 régions : **financement gratuit de mon accompagnement à la recherche d'un logement locatif** par un opérateur spécialisé de mon choix*, **prêt à faible taux pour faciliter mon installation** et couvrir mes dépenses de frais d'agence, double charge de logement, etc.

➔ Je fais ma demande sur [actionlogement.fr/demande-mobilite](https://www.actionlogement.fr/demande-mobilite)

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



UNE AIDE EXCEPTIONNELLE LIÉE À LA CRISE SANITAIRE

Une subvention de 150 € par mois pour réduire mes charges de logement. Aide limitée à 2 mois (jusqu'à 300 €), ou **6 mois (jusqu'à 900 €) si j'ai perdu mon emploi pendant la crise sanitaire.**

➔ Je fais le test et ma demande sur [aide-urgence.actionlogement.fr](https://www.aide-urgence.actionlogement.fr)

UNE PLATEFORME POUR LES ALTERNANTS

Je découvre en quelques clics toutes les aides qui vont me simplifier la vie !

➔ Je me connecte sur [alternant.actionlogement.fr](https://www.alternant.actionlogement.fr)

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, contactez-nous. *Les services d'accompagnement à la recherche de logement peuvent être délivrés par des sociétés filiales d'Action Logement ou des opérateurs indépendants. Visale, AVANCE LOCA-PASS® et AIDE MOBILI-JEUNE® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.